



Payez votre abonnement,  
respectivement prolongez,  
maintenant.

AZB / P.P. 3001 Bern

# L'IDEE

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

2/2015

Abo Fr. 35.-

## EDITORIAL

### La liberté d'expression bafouée par notre propre système judiciaire



Par Niels Rosselet-Christ  
Président Jeunes UDC Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de „L'Idée“

Jeudi 30 avril dernier, la justice bernoise a condamné deux cadres de l'UDC Suisse, Monsieur Martin Baltisser et Madame Sylvia Bär, à une peine pécuniaire avec sursis pour „discrimination raciale“. Cette condamnation intervient suite à l'affaire d'un slogan

jugé tendancieux paru en 2011 en pleine campagne pour l'initiative sur l'immigration de masse. L'UDC

avait alors repris un fait divers qui s'était déroulé à Interlaken, où deux ressortissants d'origine kosovare avaient poignardés un jeune lutteur suisse.

Le slogan „des kosovares poignardent un suisse“ fut incriminé pour sa version allemande, qui pouvait, selon les juges, n'être pas seulement interprété comme un article indéfini mais comme une généralité.

Plusieurs choses ne tournent pas rond dans cette histoire ; il s'agit clairement d'un jugement partial à caractère politique.

Jamais l'UDC n'a exprimé une volonté de généraliser et de mettre „tout le monde dans le même panier“. Les juges et les médias semblent par ailleurs oublier que l'UDC compte de très nombreux membres issus de l'immigration, de la 1ère à la 3ème génération. Il serait donc parfaitement inconcevable et incompatible de tenir des propos stigmatisant une communauté toute entière.

De plus, le slogan incriminé n'était pas tendancieux, sa version franco-phone faisant clairement référence au fait divers incriminé, preuve de la bonne foi de notre parti. Alors pourquoi la justice a-t-elle joué sur les mots ? Il est légitime de se poser la question sur l'orientation politique des juges de cette affaire.

Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que ce jugement porte gravement atteinte à la liberté d'expression ; en effet, si nous suivons la logique de ce verdict, il est donc désormais interdit aux partis politiques d'illustrer leur programme avec des FAITS, sous peine de se voir infliger une amende, au nom de la sacro-sainte protection contre la discrimination et sous couvert d'une affligeante mauvaise foi poussée à son paroxysme.



Martin Baltisser & Sylvia Bär à la sortie du tribunal. Le visage perplexe face au déni de liberté d'expression exprimé lors d'une condamnation injustifiée.

Cette mauvaise foi ambiante conduit le système à des dérives inacceptables ; car cette condamnation est une porte ouverte aux pleins pouvoirs des juges du système, au gré des humeurs et des opinions de ces derniers, les nouveaux Baillis.

Aujourd'hui, une condamnation pécuniaire avec sursis ; demain, la loi martiale ?



réalisé par Artiste Mal Pensant



# Qui veut l'avenir vote l'avenir !



Par Anthony Marchand  
Président Jeunes UDC Fribourg

« Qui veut l'avenir, vote l'avenir », tel est le slogan des Jeunes UDC et tel sera le crédo de la section fribourgeoise pour les élections fédérales de cette année. La liste de sept candidats des Jeunes UDC Fribourg pour

l'élection au Conseil national a été officiellement lancée lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 26 février dernier. Une campagne solide ainsi qu'une motion populaire visant la promotion de l'agriculture locale allaient de pair avec le lancement de notre liste.

Ce sont sept jeunes politiciens motivés et engagés qui ont choisi de représenter les couleurs de leur parti et de leur Canton. Avec une moyenne d'âge de 24 ans, cette première liste dans l'histoire de notre section se veut avant tout pour les jeunes et par les jeunes. Sa force ne réside pas seulement dans sa fraîcheur mais surtout dans la qualité des candidats qui y sont présentés, venant d'horizons professionnels, linguistiques et associatifs différents. Les candidats ont pour la plupart tous été impliqués dans une vie associative conséquente dont ils ont pu tirer des expériences enrichissantes pour leur carrière politique.

Afin de lancer la campagne et en guise d'échauffement, les Jeunes UDC Fribourg ont décidé de présenter au Grand Conseil une motion populaire « Pour la promotion de l'agriculture fribourgeoise dans nos écoles ». Chaque jour, en Suisse, 4 exploitations agricoles cessent leur activité. De plus le secteur subit les méfaits du vieillissement de la population avec pour conséquence une baisse des jeunes agriculteurs. Afin de promouvoir

cette facette de la culture fribourgeoise ainsi que la qualité de ses produits, notre motion demande une meilleure vulgarisation de l'agriculture dans les écoles à travers des journées d'informations ou autres activités scolaires. Les Jeunes UDC Fribourg donnent le meilleur d'eux-mêmes pour les fribourgeoises et fribourgeois en présentant une liste de qualité ainsi qu'une motion populaire pour le bien du patrimoine de notre Canton. Nous espérons que notre crédo sera aussi le vôtre ! Téléchargez et signez la motion populaire fribourgeoise via notre site [www.judc-fr.ch](http://www.judc-fr.ch)



Les Jeunes UDC Fribourg seront représentés par Claudia Zosso (27 ans, Schmittlen, employée de banque), Stiobban Godel (22 ans, Estavayer-le-Gibloux, agriculteur), Dimitri Mages (20 ans, Marly, employé de commerce), Sébastien Kolly (24 ans, Corbières, fromager), Michaël Li Rosi (29 ans, Fribourg, gestionnaire de vente), Rémy Gendre (22 ans, Neyruz, étudiant UNIFR) et Anthony Marchand (21 ans, Cugy, étudiant EPFL).



# Une couteuse bavure à la neuchâteloise



Par Niels Rosselet-Christ  
Président Jeunes UDC Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de „L'Idée“

Niveau gestion financière, on a vu mieux. Neuchâtel aime se mettre sur les devants de la scène quant il s'agit de faire dans l'exceptionnel. Mais bon, il n'y a pas de quoi flamber.

Faisons fi des traditionnels discours sur la gargantuesque charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne, l'incompétente bureaucratie surnuméraire et extrêmement couteuse et autres joyusetés du genre pour se concentrer sur le dernier scoop en date : l'affaire Monnard.

Du nom de l'ex-Conseiller communal de La Chaux-de-Fonds Pierre-André Monnard (PLR), la plus grande ville du canton est dans la tourmente finan-

cière ; Monsieur Monnard, alors en charge du dicastère des finances, avait annoncé un budget déficitaire de 2 millions. C'est pas bien jojo mais ça reste acceptable. Sauf qu'après un petit contrôle plus attentif des finances de la ville, STUPEUR ! les comptes affichent un déficit de... 12 millions !



Branle-bas de combat, mesures urgentes et restrictions budgétaires en réponse à l'incompétence significative d'un ex-Conseiller bien trop optimiste.

Face à cette débâcle, désavoué même par son propre parti, Monsieur Monnard a donné son congé, qu'il reçoit sans délais accompagné d'un généreux parachute doré de CHF 157'000.- en guise d'indemnité de départ...



# Logement, logement, logement !



Par Jérémie Gardiol  
Trésorier Jeunes UDC Genève

Un mot que l'on entend souvent à Genève, canton où l'on a passé le nombre de logements vacants n'était que de 610, là où il y a 20 ans, 2'300 étaient inoccupés. De par sa géographie, Genève ne peut s'étendre indéfiniment,

et doit dès lors trouver des solutions afin de loger ses habitants.

Le ralentissement économique ces dernières années a donné une idée à Ronald Zacharias, avocat et député au Grand Conseil genevois afin de transformer les bureaux vides ou vacants en appartements.

Il est vrai qu'en se promenant dans Genève, on remarque rapidement le nombre de locaux vides à louer. M. Zacharias propose alors une loi afin de pouvoir transformer ces bureaux inoccupés en logements à loyer contrôlés, alors qu'aujourd'hui la loi l'interdit. Grands avantages de cette solution: des travaux mineurs, des bâtiments déjà existants et la préservation des terres agricoles, cela est d'autant plus vrai vu le refus récent partiel de notre plan directeur cantonal par le conseil fédéral. En clair, une solution simple

qui permet aux personnes qui cherchent à se loger de pouvoir le faire.

Acceptée par 66 voix sur 98 au Grand Conseil, c'est la gauche qui lance le référendum, avec des arguments que seul la gauche semble comprendre.

Comme le dit si bien Ronald Zacharias, premier signataire de la loi, : « La gauche règne, sans partage, sur le logement genevois depuis des décennies au moyen de deux leviers, soit la crise du logement (pas assez de logements), d'une part, et la proportion anormalement élevée de locataires (83%), d'autre part. ».

Cette loi permet de le faire plus simplement et donc de répondre à un besoin en logement immédiat. Il faut rappeler qu'il y a 200'000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales inoccupées et plus de 160'000 m<sup>2</sup> en cours de constructions. Au lieu de soutenir ce changement de loi, la gauche genevoise préfère se lancer dans des projets de déclassements utopiques sur le Golf Club de Genève et parle même d'expropriation... Encore une belle preuve de démocratie de la part d'un parti qui se dit toujours en accord avec notre ordre juridique.

Les Jeunes UDC Genève espèrent que ce changement de loi aboutira favorablement le 14 juin 2015 car c'est une opportunité d'être modulable dans ce que l'on construit pour créer des logements.



# NON à l'infantilisation des citoyens !



Par Valentin Christe  
Rédacteur en Chef-Adjoint de „l'IDEE“

Le 13 janvier 2015, au terme d'un débat fleuve, le Grand Conseil vaudois a finalement mis sous toit la dernière révision de la LADB (Loi sur les auberges et débit de boissons), prenant notamment un certain nombre de

mesures pour lutter contre l'alcoolisation massive des jeunes. Au nombre des décisions prises, relevons l'interdiction des happy hours, à savoir la possibilité pour les établissements de proposer par exemple deux bières pour le prix d'une. Il semble toutefois que cette interdiction sera facilement contournée, puisque proposer de l'alcool à moitié prix ne tombe pas sous le coup de la LADB récemment modifiée.

En revanche, et de manière plus problématique, les députés vaudois ont décidé l'interdiction de la vente d'alcool à l'emporter à partir de 21h, exception faite du vin. Il semble d'après eux que « les jeunes » ne se « biturent » en effet pas avec du vin, mais plutôt avec de la bière ou des alcools forts. Les mauvaises langues verront un lien de cause à effet entre cette exception et le nombre d'agriculteurs-viticulteurs sur les bancs du Grand Conseil... Outre que l'on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité d'une interdiction généralisée, sur tout le territoire vaudois, de vente d'alcool à l'emporter, en réponse à un problème quasi-exclusivement lausannois, c'est l'aspect hygiéniste et dirigiste d'une telle proposition qui dérange. Une nouvelle

fois, une certaine frange de la classe politique prétend imposer ses vues à l'ensemble de la société.

Entendons-nous bien : il est, d'un point de vue démocratique, indiscutable que les autorités légitimement élues disposent des pouvoirs qui sont les leurs. Notre propos n'est pas ici de remettre en cause le bon fonctionnement des institutions. Mais force est de constater, une fois de plus, que la classe politique s'imisce de manière grossière dans la vie des citoyens en formulant de telles interdictions, de manière indistincte. L'alcoolisation des jeunes est un problème réel dans les grands centres urbains : faut-il pour autant interdire à tous les Vaudois d'acheter du whisky après 21 heures ? La réponse à la problématique des comas éthyliques se situe à notre sens non seulement dans la prévention, mais aussi et surtout dans la responsabilité individuelle : celles et ceux qui ne maîtrisent pas leur consommation doivent en assumer les conséquences, par exemple en assumant les frais liés à l'intervention des services médicaux, ou en se voyant proposer, dans les cas les plus graves, une thérapie. Il n'est en revanche pas acceptable que l'écrasante majorité des Vaudoises et des Vaudois se voie pénalisée à cause d'une minorité irresponsable.

Face à cette nouvelle dérive liberticide, plusieurs partis politiques, dont les Jeunes UDC Vaud, ont décidé de lancer une initiative populaire afin d'abroger cette interdiction de vente à l'emporter. A n'en pas douter, les débats s'annoncent passionnants entre tenants d'un hygiénisme moralisateur, et partisans de la liberté et de la responsabilité individuelles. Le moment venu, il s'agira de s'engager avec énergie afin de récolter les 12'000 signatures requises. Gageons que le moment venu, les citoyennes et citoyens vaudois se souviendront que figure le mot « Liberté » sur leur étendard.



# Objectifs climatiques: jouer au «premier de classe» en faisant payer les entreprises?



Par P.-G. Bieri,  
Centre Patronal



Centre Patronal

[www.centrepatronal.ch](http://www.centrepatronal.ch)

**La Suisse mène un jeu curieux en annonçant, avec des mois d'avance, les objectifs climatiques pour l'«après 2020» qu'elle**

**présentera à Paris à la fin de cette année, tout en prévoyant de les mettre en consultation en 2016. Ces objectifs, pour le moins «ambitieux» sinon irréalistes, obligeront à durcir la pression fiscale et normative sur les entreprises suisses, sans aucune garantie que les difficultés liées à la force du franc soient aplanies d'ici là.**

## Le retour de la pression ! scale et normative

Les grandes déclarations sur la nécessité d'aider l'économie face à la force du franc suisse n'auront tenu qu'un temps. Avec les objectifs de politique climatique présentés la semaine passée par Mme Doris Leuthard, la politique fédérale menace de repartir dans une spirale négative visant à accroître la pression fiscale et normative sur l'économie helvétique.

Certes, les propos de la conseillère fédérale ont été accueillis par un concert de protestations, théâtrales et orchestrées, de la part du clergé écologiste, hurlant à la mort du climat et pleurant à chaudes larmes sur des objectifs insuffisants qui font honte à la Suisse... Ces réactions, insignifiantes à force d'être excessives, semblent surtout destinées à conférer au projet officiel une apparence de modération: *si la gauche est aussi mécontente que la droite, c'est donc que le projet est équilibré!*

Est-ce vraiment le cas? Selon Mme Leuthard, la Suisse devrait s'engager, d'ici 2030, à réduire de moitié ses émissions de gaz à effets de serre (CO<sub>2</sub> et autres) par rapport à 1990. Pour juger de l'ampleur de l'effort, il faut rappeler qu'il existe déjà un objectif en cours de réalisation pour la période allant jusqu'à 2020, et qui consiste à réduire ces émissions de 20% par rapport à la même année 1990 de référence. On mentionnera à cet égard que la Suisse, contrairement à un certain nombre d'autres pays, réussira probablement à atteindre cet objectif, en s'appuyant notamment sur des engagements volontaires de l'économie.

## Une fois et demi plus, en la moitié moins de temps

Si la Suisse réussit en 2020, après une vingtaine d'années d'efforts, à émettre déjà 20% de moins qu'en 1990, il restera encore à réduire ces émissions de 30% pour atteindre en 2030 l'objectif de 50% proposé par Mme Leuthard. Mais cela signifie qu'il faudra réaliser en dix ans seulement un effort équivalent à une fois et demi plus, en la moitié moins de temps: il faut beaucoup de mauvaise foi pour déclarer, à l'instar des organisations écologistes, que cela serait «absolument insuffisant et inacceptable» et constituerait un «recul des taux de réduction».

La cheffe du DETEC a opportunément rappelé que la Suisse avait déjà consenti des efforts énormes, au point que son niveau d'émissions de gaz à effet de serre, avec 6,4 tonnes par an et par habitant, est aujourd'hui un des plus bas du monde. Dans ces conditions, trouver de nouvelles possibilités de réduction ici même devient toujours plus difficile – contrairement à d'autres pays où le potentiel est énorme. Le projet du Conseil fédéral envisage «généreusement» de permettre que, sur les 50% demandés, 20% soient réalisés à l'étranger tout en étant payés par la Suisse. Cette maigre concession, elle aussi, scandalise les milieux écologistes; en réalité, elle est

insuffisante. L'objectif de 30% de réduction à réaliser sur le seul territoire helvétique ne pourra probablement pas être atteint, malgré les moyens disproportionnés qui seront dépensés pour un résultat insignifiant – car la Suisse n'est responsable que de 0,1% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, contre 25% en Chine et 13% aux Etats-Unis, par exemple. Même du point de vue de la protection du climat, refuser d'investir davantage à l'étranger est absurde.

## La Suisse se lie les mains avant la conférence de Paris

Pour se lancer à la poursuite de cet improbable résultat, le Conseil fédéral compte augmenter la taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles – à défaut de pouvoir introduire une telle taxe sur les carburants, qui n'obtiendra jamais de majorité politique – et imposer des normes plus sévères notamment aux voitures neuves et aux bâtiments. S'il est peu probable que cela suffise à atteindre les objectifs envisagés, le prix à payer par les entreprises helvétiques n'en sera pas moins énorme, sans aucune garantie que les difficultés liées au franc fort soient aplanies d'ici là. Quant à ceux qui envisagent un développement des cleantech, ou technologies propres, ils oublient que ce secteur de l'économie, certes en pleine croissance, ne peut se développer qu'au sein d'une économie dynamique où les entreprises ont les moyens d'investir dans des techniques innovantes.

Si l'annonce faite par Mme Leuthard laisse entrevoir des difficultés insolubles pour l'économie, on notera aussi qu'elle constitue une incongruité d'un point de vue politique. La Suisse joue ainsi les «bons élèves» en annonçant en premier, avant tous les autres pays, les objectifs qu'elle prévoit de présenter à la prochaine conférence climatique de Paris, à la fin de 2015. Avant même que soit tenue cette conférence – dont tout semble indiquer qu'elle ne débouchera une fois de plus sur rien de très sérieux –, le Conseil fédéral se lie les mains en déclarant que ses objectifs seront mis en consultation après coup, en 2016. Est-ce à dire que les organisations consultées seront mises devant le fait accompli, ou que la Suisse envisage déjà de ne pas respecter les engagements qu'elle prendra dans quelques mois à Paris?



**Non à l'introduction incessante de nouveaux impôts!**

Donc, le 14 juin :

Introduire **2** nouveaux impôts un seul dimanche de votation!?

**NON**

à la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)  
Nouvel impôt Billag

**NON**

à l'impôt sur les successions

# Homosexualité : droits, mariage, adoption...



Par Niels Rosselet-Christ  
Président Jeunes UDC Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de „L’Idée“

C’est dans l’air du temps, l’homosexualité n’est plus un tabou au XXI Siècle. Mais elle suscite nombre de débats et n’est pas toujours acceptée au sein de la société, héritage des dogmes religieux monothéistes oblige. Comment se positionne l’UDC ? Dans un parti aussi grand et pluriel que le nôtre, les avis divergent. Pour ou contre l’égalité des droits de la famille entre homos et hétéros ? Le débat est lancé, avec nos deux intervenants :



**Michel-Alain Jeanneret**  
météorologue retraité, 69 ans  
membre de l’UDC Neuchâtel  
responsable de l’UDC gays  
Romandie



**Yohan Ziehli**  
étudiant en droit, 21 ans  
président des Jeunes UDC Vaud  
Conseiller communal à la  
Tour-de-Peilz

*Etes-vous pour ou contre le mariage civil entre les personnes du même sexe ?*

**M.A. Jeanneret :** Oui. Ce serait un pas vers l’égalité des droits et un bon moyen de réduire l’homophobie latente.

On ne tombe pas amoureux par choix ; autoriser le mariage gay, c’est accorder l’égalité des droits à celles et ceux qui veulent vivre leur amour comme tout le monde. C’est aussi un moyen pour les homosexuels de vivre cet amour de façon plus sereine au sein de la société.

En acceptant le mariage gay, on fait évoluer les mentalités, on accepte que les gays sont des gens normaux.

**Y. Ziehli :** Non. Il existe des alternatives satisfaisantes, comme le partenariat enregistré.

Bien que nécessitant certains ajustements, le partenariat enregistré est une excellente alternative, car il règle les questions juridiques, financières, etc. au même titre que le mariage, à la seule différence qu’il ne donne pas le droit d’affiliation.

C’est un droit de s’aimer librement mais ce droit ne doit pas empiéter sur celui de l’enfant.

*Etes-vous pour ou contre l’adoption d’enfants par les couples homosexuels ?*

**M.A. Jeanneret :** Je n’y suis pas opposé. Les enfants dans les orphelinats rêvent la plupart du temps d’avoir une famille et que les parents d’adoption

soient hétéros ou homos, je ne pense pas que cela soit déterminant, tant qu’ils sont des parents aimants et responsables. De plus, ouvrir l’adoption aux couples homosexuels permettrait aux orphelins d’avoir plus de chance de retrouver une famille.

**Y. Ziehli :** Je n’y suis pas favorable. J’estime que pour le bien de l’enfant, ce dernier doit être élevé dans une famille „traditionnelle“. Ouvrir l’adoption aux couples homosexuels est également une porte ouverte vers le droit pour ces couples de recourir à des mères porteuses ou des inséminations, ce qui constitue une dérive éthique inacceptable.

J’é mets cependant une réserve sur le cas où un parent hétérosexuel divorcé devient homosexuel, se met en couple avec une personne du même sexe et viendrait à décéder ; son compagnon devrait avoir le droit d’adopter l’enfant, afin que ce dernier ne perde pas ses points de repères. C’est le bien de l’enfant qui prime avant tout.

*Mêmes devoirs donc mêmes droits : nous sommes tous citoyens suisses. Etes-vous d’accord avec cette affirmation ?*

**M.A. Jeanneret :** Absolument, oui ! Que l’on soit homo ou hétéro, nous devons toutes et tous être en règles avec les impôts, le service militaire, les lois, etc. il est donc normal que nous disposions des mêmes droits, y compris en matière de mariage et d’adoption. C’est comme l’égalité salariale, par exemple : si un homme et une femme effectuent le même travail à compétences égales, ils doivent recevoir le même salaire.

**Y. Ziehli :** Oui. Mais je place le droit de l’enfant au centre du débat. Pour moi, le droit restreint sur l’adoption est une bonne chose, car le droit de l’enfant n’est pas outrepassé par le droit des adultes. Il ne s’agit pas là du droit des parents d’adopter mais du droit de l’enfant de vivre dans un environnement convenable.

*Pensez-vous que les débats sur l’homosexualité soient une question prioritaire en Suisse ?*

**M.A. Jeanneret :** Oui, car l’homophobie sous-jacente est encore très présente, malgré de nettes améliorations. Fondamentalement, les homosexuels ne causent pas de problèmes à la société - entendez-vous parler de problèmes liés aux homos lorsque vous ouvrez quotidiennement le journal ? Non ! Aborder cette question et mettre tout le monde sur un pied d’égalité permettrait de reconsidérer l’approche, d’être plus en phase avec cette réalité.

**Y. Ziehli :** Non. Je pense néanmoins que, malgré une situation plutôt satisfaisante, il reste des ajustements à faire, notamment en ce qui concerne l’amélioration du partenariat enregistré par exemple. Et même si je suis d’avis que les discriminations envers les homosexuels doivent être combattues, ce n’est pour moi pas une question prioritaire du fait des nombreux autres enjeux auxquels la Suisse doit faire face aujourd’hui.

*Certains disent „homosexuels = pédophiles“ ; qu’en dites-vous ?*

**M.A. Jeanneret :** C’est parce que le terme „pédé“, qui est péjoratif à l’encontre des homosexuels, provient du terme „pédéraste“, se référant à la pédérastie du Monde Antique. L’homosexualité et la pédérastie n’ont rien avoir l’une avec l’autre ! Cette abréviation péjorative est inadmissible, car c’est une aberration linguistique qui conduit à des dérives et des idées reçues qui sont fausses et dangereuses !

**Y. Ziehli :** Tant que je n’ai pas connaissance d’une étude sérieuse établissant clairement un lien entre les homosexuels et les pédophiles, je ne serai pas d’accord avec ce préjugé. Je ne partage pas cet amalgame. Mais je précise que ce n’est pas cette idée reçue qui me pousse à refuser l’adoption pour les couples homosexuels.



# Diagnostic pré-implantatoire : commentaire d'un scientifique



Par Anthony Marchand  
Président Jeunes UDC Fribourg

Un objet de taille figurera dans vos enveloppes de vote ce mois de juin, au milieu de grands sujets très médiatisés comme Billag ou l'impôt sur les successions. Pourtant, la modification de l'article constitutionnel sur la

procréation médicalement assistée mérite toute l'attention de l'électorat. La modification porte sur le diagnostic préimplantatoire, aussi appelé DPI. Derrière ces termes très scientifiques se cache une analyse génétique à disposition des parents ayant recours à la fécondation artificielle. Comme mentionné, cet objet mérite notre attention, car il est souvent victime de stigmatisations déplacées dues à un manque d'informations scientifiques.

Depuis 2001, les couples souffrant d'infertilité qui représentent entre 10% et 15% de la population peuvent avoir recours à la fécondation artificielle in vitro dans le but d'avoir un enfant. Cependant, la loi suisse est une des plus sévères en Europe et contraint les médecins à implanter l'ensemble des ovules fécondés en laboratoires dans l'utérus de la mère. Cette implantation multiple de trois ovules au maximum a pour conséquence d'apporter des complications pouvant aller jusqu'à la mort de la mère et de l'enfant et représente 2 à 3 fois plus de risques qu'une grossesse naturelle. Le diagnostic préimplantatoire permettrait de choisir un pré-embryon unique ayant le plus de chance de succès et de survie pour la mère et l'enfant.

Le diagnostic préimplantatoire est un outil permettant d'analyser des zones précises d'un chromosome de l'ovule fécondé en laboratoire et de sélectionner un pré-embryon unique parmi tous. Selon la nouvelle loi, il ne serait accessible qu'aux couples où la transmission d'une maladie génétique grave ne peut pas être écartée. Cinq jours après la fécondation en laboratoire, le pré-embryon forme un petit amas d'une dizaine de cellules appelé blastula. Une de ces cellules est prélevée, sans effet néfaste, afin d'être analysée. La suspicion d'une maladie génétique grave est confir-

mée ou non et le choix est laissé aux parents s'il décide d'implanter le pré-embryon dans l'utérus de la mère. S'ils optent pour la poursuite du processus, le pré-embryon est implanté dans la paroi utérine et continue son développement comme un enfant normal. La peur véhiculée par les opposants réside sur une fausse analogie avec l'avortement. Les pré-embryons qui n'ont pas été sélectionnés ne peuvent pas être comparés avec une interruption de grossesse. Le choix de l'embryon se fait 5 jours seulement après la fécondation en laboratoire à un stade très précoce du développement (Voir image) ! Tout le contraire de la dizaine de semaines écoulée lors de l'avortement. Le DPI est même un moyen d'éviter un tel procédé, car les tests par amniocentèse sont autorisées à un stade plus avancé et peuvent déboucher sur des avortements de manière tout à fait légale. Le DPI devrait donc au contraire satisfaire ses détracteurs !

Finalement, n'oublions pas de mentionner que la Suisse est une des dernières en Europe, avec l'Autriche, à ne pas avoir légalisé le DPI. Il est par ailleurs bon de rappeler que le diagnostic n'est pas ouvert à Monsieur et Madame tout-le-monde mais bel et bien à des couples porteurs de maladies héréditaires graves et ne pouvant écarter le risque de la transmettre. La modification de l'article constitutionnel est une occasion offerte à une minorité de couples de devenir des parents avant d'être des malades. Enfin, sachez tout de même que le diagnostic préimplantatoire ne « tue » rien, entre guillemets, pas davantage que ne le font l'avortement ou même la pilule du lendemain chaque année.



# Bateaux de réfugiés en Méditerranée : la culpabilité des faux humanistes



Par Yohan Ziehli  
Président Jeunes UDC Vaud

Au fil des mois qui passent, les tragédies qui se déroulent dans la Mer Méditerranée se multiplient et les victimes sont toujours plus nombreuses. Outre une grande tristesse pour ces situations personnelles dramatiques, les citoyens suisses ne savent plus quoi penser de

cette immigration illégale, perdus entre l'angélisme de certains élus d'une part et la dureté excessive d'une fraction de la classe politique d'autre part. Ce qui est particulièrement marquant est la pensée largement répandue

selon laquelle il faudrait accepter un plus grand nombre de ces migrants par solidarité pour eux. Par amour pour eux. Cette pensée est le résultat d'un raisonnement non-abouti. Explications.

A première vue, refuser l'admission et les requêtes d'asile de ces personnes semble presque inhumain : on les condamnerait à une mort certaine au pire, à une vie de misère et de fuite dans le meilleur des cas. Il faudrait ainsi, entend-on, accepter toutes ces demandes et insérer ces personnes dans notre société.

## Ce raisonnement est incomplet et faux pour plusieurs raisons.

Premièrement, seule une minorité des requérants obtient effectivement l'asile. La grande majorité ne remplit pas les conditions nécessaires (pas de réelle menace ou persécution dans le pays d'origine notamment). Par



exemple, la proportion de réfugiés effectifs était de 15% en 2013 et, malgré une augmentation de 96%, se limitait à un quart des demandes en 2014. Pour certains pays en particulier, le nombre effectif de réfugiés n'est que de quelques pour-cents !

Cela signifie que, dans une grande majorité des cas, les requérants auront dépensé toutes leurs économies et leur énergie pour atteindre l'Europe, vivant une situation difficile de séparation de leur famille, et se verront refuser l'accès aux pays d'accueil après de longues années, ou tout du moins de longs mois, de procédures et de vie « en attente ».

Ensuite vient le problème du financement des réseaux mafieux. La traversée de la Mer Méditerranée est fort coûteuse et peut monter jusqu'à 7000 francs par personne. Les migrants sont dépouillés et payent, par exemple, près de 200 francs pour un simple gilet de sauvetage. Accepter de facto ces pratiques en recueillant tous les migrants qui arrivent en Europe implique de fermer les yeux et de laisser la voie libre à des sanguinaires mafias qui pourront continuer d'exploiter la misère de tant d'être humains. Ces mêmes mafias continueront ainsi de terroriser les clandestins et leurs familles en Europe et dans leur pays d'origine.

Ces mafias pourront continuer, via des campagnes de désinformation massive, de voler des milliers de personnes en leur faisant miroiter un « rêve européen » inatteignable, mettant ainsi leur vie en danger. Ces voyages peuvent aussi créer des traumatismes durables et laissent des marques indélébiles chez les femmes et hommes exploités par ce commerce morbide.

Et qu'en est-il des coûts pour la société et de la surcharge procédurale, indissociables à un flux incontrôlé tel qu'on le connaît actuellement ? Ces données ralentissent indubitablement le traitement des demandes et nuisent à la situation des vrais réfugiés. Les centaines de millions de francs engloutis annuellement dans ce travail ne pourront pas être reversés en aide aux victimes des conflits et situations qui nourrissent le commerce migratoire actuel. Chaque fois que l'on investit 1'000 francs en Suisse pour une procédure d'asile vouée à l'échec, ce sont 1'000 francs qui ne peuvent pas être effectivement investis pour l'aide en amont de ces mêmes personnes.

Oser prétendre qu'il est bénéfique d'accueillir de manière illimitée les requérants exploités par des puissantes mafias dès leur arrivée sur le territoire européen est au mieux une méconnaissance du sujet, au pire un acte de collaboration avec ce commerce de la misère et de la mort.

## Quelles sont les implications concrètes pour ces gens ?

Concrètement, si ne serait-ce que la moitié de l'argent avalé dans les procédures coûteuses et néfastes vouées à l'échec dès le début était investi sur place, dans l'accueil des réfugiés au plus proche de leur lieu d'origine, leurs soins et leur formation, des résultats probants pourraient être observés.

Court-circuitant les réseaux mafieux et limitant leurs activités en Afrique et au Moyen-Orient, permettant aux requérants de demeurer dans un lieu culturellement plus proche, aidant à leur réinsertion facilitée dans la société une fois le conflit ou la situation dommageable limité dans leur pays d'origine, une telle solution s'avère être la seule approche humaine et raisonnable à ce problème. Elle serait en outre beaucoup moins coûteuse tant pour les migrants que pour les peuples européens.

Parallèlement, et en accord avec la tradition humanitaire de notre pays, l'accueil des vrais réfugiés, qui représentent une petite minorité des requérants, doit être garanti en Suisse.

## Que signifie l'amour du prochain dans un tel cas ?

Qu'on agisse au nom de l'amour du prochain ou de la tradition humanitaire de la Suisse, une acceptation tacite de la situation actuelle n'est en aucun cas satisfaisante.

Clamer que c'est par amour du prochain que l'on perpétue la fuite de millions de personnes de leur pays d'origine, quittant de force leur famille, leurs proches et leur culture, est un non-sens. La majorité de ces gens ne veut pas d'un tel déracinement et ne le choisirait jamais en connaissant les véritables conséquences d'un tel choix.

Dire que c'est par tradition humanitaire que l'on accepte de faire perdre la main d'oeuvre la plus qualifiée des pays d'émigration est tout aussi incohérent : je souhaite que les pays africains, notamment, puissent se développer et que, dans un avenir proche, la migration massive et forcée vers l'Occident ne soit plus nécessaire. Un jour, tous ces jeunes qui fuient vers l'Europe seront nécessairement aux pays en voie de développement pour travailler chez eux et faire marcher l'économie de leur pays.

En conclusion, c'est bel et bien par amour des requérants d'asile en particulier et des êtres humains en général que je refuse de m'associer à l'angélisme ambiant et que je n'accepte pas de perpétuer le système actuel et immoral en recueillant inlassablement les victimes des mafias internationales.

# LA REDACTION



## EDITEURS :

- Union Démocratique du Centre  
Jeunes UDC Suisse

## REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)  
nfrc@hotmail.ch

## REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

## REDACTEURS (-TRICES) PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

## MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/  
Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs,  
a/Conseiller national et Conseiller  
cantonal, Berne-Niederbottigen  
tf@thomas-fuchs.ch  
**Éditeur:** Association de soutien  
SVP/JSVP  
**Rédaction DIE IDEE,** Boîte postale  
6803, 3001 Berne  
**Collaborateurs permanents:** Lu-  
kas Reimann, Conseiller national,  
Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller  
cantonal, Berne, Jürg M. Stauffer,  
Ittigen (BE)  
**Téléphone:** 079 302 10 09  
**Fax:** 031 398 42 02  
**Site internet:** www.zeitungidee.ch  
**Courriel:** idee@jsvp.ch  
**PC-Konto:**  
**Junge SVP Suisse** 65-269996-5

## COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

**CONTACTS** idee@jsvp.ch  
+41 (0)78 847 23 90  
CCP Jeunes UDC Suisse  
65-269996-5  
**www.jsvp.ch**



Compétents et fiables: ils s'engagent pour une réduction des impôts, des taxes et des cotisations!  
Votez deux fois pour nos candidats.



**Béatrice Struchen**      **Thomas Fuchs**

au Conseil national (Liste 1, UDC)



Association des contribuables  
(Bund der Steuerzahler) [www.bds-schweiz.ch](http://www.bds-schweiz.ch)

Le plus suisse des apéritifs...

**LES FÉES DU VALLON**  
LES SPÉCIALISTES DE L'ABSINTHE

ABSINTHES, ACCESSOIRES,  
CHOCOLATS, IDÉES CADEAUX,  
DÉGUSTATIONS, ONLINE-SHOP

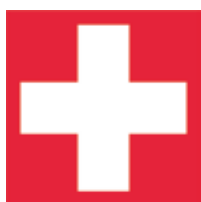
Bielstrasse 8, 2540 Granges (SO)      [f / absinthe.vallon](https://www.facebook.com/absinthe.vallon)  
Tel. 078 847 23 90      [www.absinthium.ch](http://www.absinthium.ch)

# UDC – le parti de la Suisse



**Billag : STOP !**

Signez l'initiative "no billag" pour l'abrogation de la redevance TV et radio !  
[www.nobillag.ch](http://www.nobillag.ch)



**La politique t'intéresse ?  
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?  
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ LOCALITE \_\_\_\_\_ CANTON \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

